

NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - ÎLE-DE-FRANCE N° 701



SOCIÉTÉ - HABITAT

Septembre 2015 • www.lau-idf.fr

LES JEUNES FRANCILIENS PEINENT À QUITTER LE LOGEMENT DE LEURS PARENTS

DEPUIS LA CRISE ÉCONOMIQUE DE 2008, LES JEUNES FRANCILIENS QUITTENT PLUS TARDIVEMENT LE LOGEMENT PARENTAL. CETTE CRISE A D'AVANTAGE FREINÉ L'INDÉPENDANCE RÉSIDENIELLE DES JEUNES LES MOINS AISÉS. AUJOURD'HUI, UN FRANCILIEN SUR DEUX, PARMIS CEUX QUI SONT NÉS DANS LA RÉGION, HABITE ENCORE CHEZ SES PARENTS APRÈS 25 ANS.

Les recensements de population et l'Enquête famille et logements, menés par l'Insee, permettent de comprendre quelles sont les situations, du jeune et de sa famille, qui facilitent ou entravent l'acquisition d'une indépendance résidentielle.

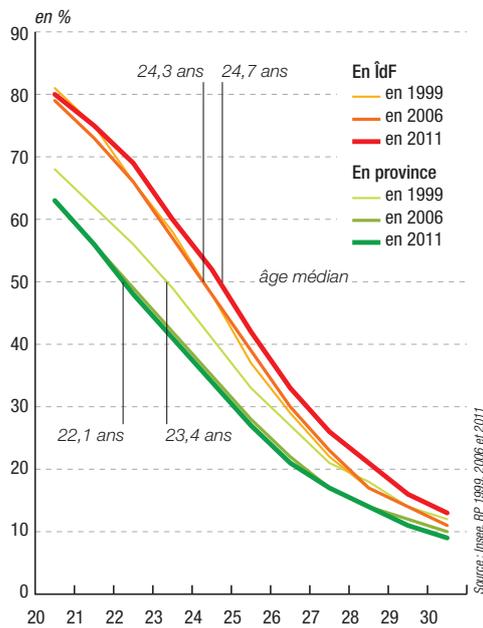
LES FRANCILIENS DÉCOHABITENT PLUS TARD QUE LES AUTRES, ET PLUS TARD QU'IL Y A CINQ ANS

Les Franciliens habitent chez leurs parents plus longtemps que les autres Français. Cet écart s'explique en partie par l'offre régionale en matière de formation et d'emploi, qui permet plus facilement aux jeunes de poursuivre leurs études et de s'insérer professionnellement sans changer de région. Ainsi, en Île-de-France, ce n'est qu'à l'âge de 23 ans (pour tous les Franciliens, nés ou pas en Île-de-France) qu'une majorité de jeunes vit dans un logement autonome, soit deux ans plus tard que l'âge médian observé ailleurs en France métropolitaine.

Entre 1999 et aujourd'hui, les coûts pour se loger en Île-de-France ont fortement augmenté, et notamment pour les petits logements, qui accueillent d'habitude les jeunes décohabitants. Il est donc intéressant de regarder si l'acquisition d'une autonomie résidentielle semble plus difficile aujourd'hui, d'autant que les recensements de 2006 et de 2011 donnent une image de cette décohabitation avant et depuis la crise économique de 2008.

Pour mieux étudier les conditions de cette décohabitation, l'analyse se limite au champ des Franciliens nés en Île-de-France. Leurs parents sont en effet susceptibles de résider également dans la région et donc de leur offrir une possibilité d'hébergement. C'est le contraire pour ceux, très nombreux dans cette tranche d'âge, qui immigrent d'une autre région ou de l'étranger. Ils occupent forcément un logement indépendant s'ils sont venus sans leurs parents pour poursuivre des études supérieures ou exercer un emploi.

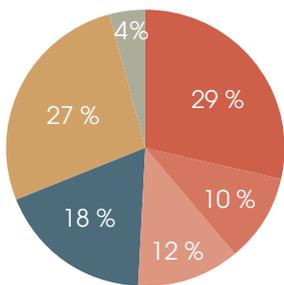
L'âge médian de la décohabitation



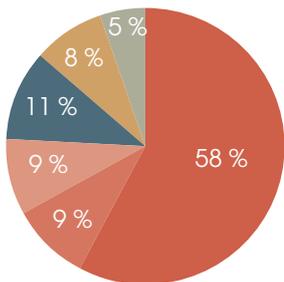
Pour les jeunes Franciliens nés en Île-de-France et qui ont quitté le domicile parental : l'âge médian de l'indépendance résidentielle était de 24,3 ans en 1999 et 2006, contre 24,7 ans en 2011. En province, c'est une évolution contraire : cet âge médian était de 23,4 ans en 1999, contre 22,1 ans en 2006 et 2011.

Parmi les Franciliens âgés de 20 à 29 ans, six sur dix sont nés en Île-de-France. C'est à l'âge de 25 ans (24 ans et 9 mois) que la moitié a quitté le logement de ses parents. Entre 2006 et 2011, cette décohabitation s'est légèrement reportée, de cinq mois, alors qu'elle était restée stable entre 1999 et 2006. Une évolution qui est contraire à celle observée en province : les jeunes résidant dans leur région de naissance y décohabitent peu après 22 ans, soit un an plus tôt qu'en 1999.

Profils des 20-29 ans qui habitent chez leurs parents...



... et de ceux qui ont décohabité



- en emploi (CDI)
- en emploi (CDD)
- en emploi (autre)
- au chômage
- étudiants
- autres inactifs

IAU IdF - Source : Insee, RP 2011

PLUS FORT RECUL DE L'INDÉPENDANCE RÉSIDENTIELLE CHEZ LES MOINS FAVORISÉS

Loger indépendamment de ses parents nécessite des revenus. Aussi, seul un Francilien de 20 à 29 ans sur deux, né dans la région, a déjà décohabité. Ce sont les étudiants et les chômeurs qui habitent le plus souvent chez leurs parents : 76 % des étudiants de 20 à 29 ans et 62 % des chômeurs du même âge sont dans ce cas, contre 39 % parmi les actifs en emploi. La situation est restée stable entre 1999 et 2011 pour les étudiants, mais la proportion de chômeurs qui n'a pas décohabité s'est élevée de 10 points sur la même période, et celle des actifs en emploi de 6 points.

Malgré leurs revenus, les jeunes actifs qui travaillent représentent la moitié des 20-29 ans résidant encore chez leurs parents. Travailler en CDI constitue une garantie et une stabilité de revenus qui favorise la décohabitation. Ainsi, les deux tiers des Franciliens de 20 à 29 ans qui travaillent en CDI ont quitté le logement parental, contre la moitié de ceux qui ont un CDD, et seulement un tiers des

intérimaires, en emploi-jeune, en contrat d'apprentissage ou en stage rémunéré. Or, entre 2006 et 2011, la part des jeunes de 25 ans disposant d'un CDI a baissé de 4 points, passant de 52 % à 48 %. Cette baisse s'explique à la fois par un taux d'activité plus faible à cet âge, et par une diffusion des contrats plus précaires pour ceux qui travaillent.

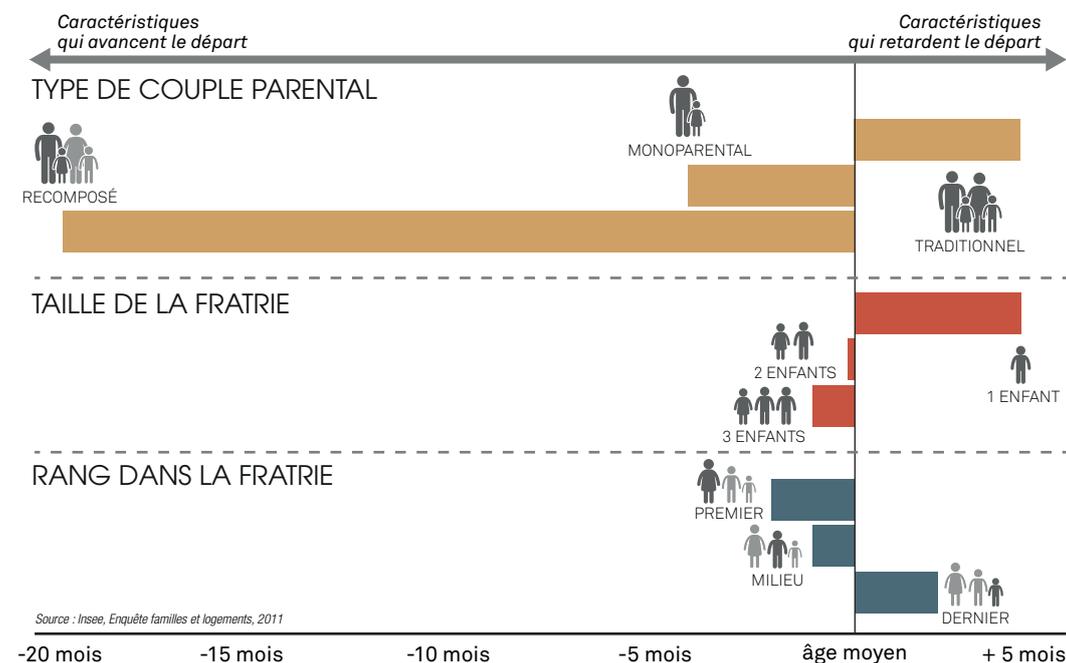
Les jeunes décohabitent plus tardivement en 2011 qu'en 2006, quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle. Mais le report est plus marqué pour les ouvriers et les employés (+ sept mois) que pour les cadres et les professions intermédiaires (+ quatre mois). Au final, les ouvriers décohabitent désormais deux ans plus tard que les cadres et professions intellectuelles supérieures : à 25 ans et 6 mois, contre 23 ans et 7 mois.

Des études longues pourraient pourtant favoriser une décohabitation plus tardive, mais l'âge médian à la décohabitation varie peu, quel que soit le niveau de diplôme atteint, et s'établit toujours entre 24 et 25 ans. Ainsi, le temps passé chez ses parents après la fin des études est d'autant plus long que ces études sont courtes. Cela peut refléter la difficulté que rencontrent les moins diplômés pour bien s'insérer professionnellement et percevoir des revenus suffisants leur permettant de financer un logement indépendant. Le temps qui sépare la fin des études de la décohabitation est en moyenne de : huit mois pour les diplômés d'un 2^e cycle universitaire ; un an et demi pour un 1^{er} cycle ; deux ans pour les titulaires du baccalauréat ; quatre ans pour les titulaires d'un CAP ou BEP ; et presque cinq ans pour un niveau brevet des collèges. Depuis la crise, cette durée s'est allongée : de trois mois et même six mois pour les titulaires d'un baccalauréat ; de huit mois pour les peu ou pas diplômés. La tendance était inverse entre 1999 et 2006, sauf pour les moins diplômés, qui attendaient déjà huit mois supplémentaires avant d'entrer dans leur propre logement.

LES ENFANTS DE FAMILLES NOMBREUSES OU RECOMPOSÉES DÉCOHABITENT PLUS TÔT QUE LES AUTRES

Le niveau de diplôme et l'activité sont essentiels pour comprendre la décohabitation des jeunes Franciliens. Ils déterminent en effet les revenus qu'ils peuvent mobiliser pour se loger. L'entourage familial du jeune, notamment parental, peut aussi avoir une influence sur son envie ou sa capacité à acquérir une autonomie résidentielle. Mais le recensement livre uniquement des informations sur les personnes partageant un même logement. De fait, il ne fournit plus d'informations sur les parents dès lors que l'enfant a quitté le foyer familial. Comparer alors le profil des parents dont les jeunes ont quitté le domicile, avec ceux qui hébergent encore leur enfant est impossible. L'Enquête famille et logements, menée par l'Insee en 2011 à l'occasion de l'enquête annuelle de recensement, interroge les personnes sur leur vie de couple, familiale, et résidentielle. Elle permet ainsi de recueillir des informations sur les différents membres d'une famille, qu'ils résident ou non

Quels enfants partent le plus tôt de chez leurs parents ?



dans le même logement. Elle apporte de ce fait un éclairage sur les caractéristiques familiales qui freinent ou favorisent l'autonomie résidentielle d'un jeune Francilien.

Un facteur qui agit fortement sur l'âge au départ des enfants est la situation du couple parental. Si les parents vivent toujours ensemble, l'enfant reste plus longtemps à leur domicile. Au contraire, lorsque les parents sont séparés, l'enfant quitte le logement parental en moyenne sept mois plus tôt. La présence d'un beau-parent est encore plus incitative au départ, puisque l'enfant quitte le logement de son parent deux ans plus tôt que les autres.

La taille de la fratrie exerce également une légère influence sur l'âge de la décohabitation des jeunes adultes : les enfants de familles nombreuses partent plus tôt que les enfants uniques, et légèrement plus tôt encore que ceux dont la fratrie comporte deux enfants. Enfin, en Île-de-France, le rang occupé dans la fratrie influence lui aussi l'âge du départ, « le petit dernier » quittant le logement parental en moyenne cinq mois plus tard que le premier-né. Il profite ainsi plus longtemps d'un logement « agrandi » par le départ de ses frères ou sœurs.

LES ENFANTS DES FAMILLES PARISIENNES ET DE CELLES LOGEANT EN HLM

RESTENT PLUS LONGTEMPS CHEZ LEURS PARENTS
Une analyse, toutes choses égales par ailleurs, montre que la surface du logement parental est prépondérante dans le facteur de décohabitation : plus ce logement est petit, plus il y a de chances que les jeunes concernés n'habitent plus chez leurs parents. Les enfants restent d'autant plus facilement au domicile familial, au-delà d'un certain âge, qu'ils disposent d'un minimum d'intimité et, notamment, d'une chambre à eux.

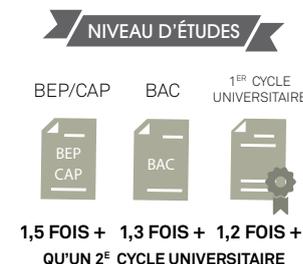
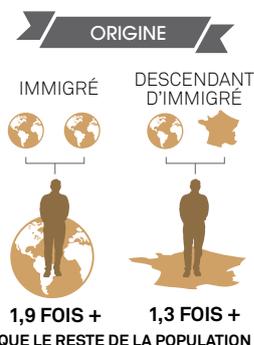
D'une manière générale, les familles dont les enfants décohabitent plus tard sont moins aisées que les autres, ainsi que leurs enfants. Ces derniers occupent rarement, en effet, un emploi stable, correctement rémunéré, et leurs parents n'ont pas la possibilité de les aider à financer un premier logement autonome, ou de se porter garants lors d'une location. Ainsi, les familles qui comptent un enfant de plus de 20 ans à la maison habitent plus souvent en HLM, comparées à celles dont les enfants de cet âge sont partis. Un constat qui se vérifie nettement pour les enfants de plus de 25 ans : un tiers des familles dont un tel enfant loge encore au domicile vivent en HLM, contre un quart quand ils ont tous décohabité. Ces mêmes parents sont également moins diplômés que les autres. Près de la moitié d'entre eux n'est pas ou peu diplômée (jusqu'au BEPC), contre un tiers pour ceux dont les enfants de plus de 25 ans sont partis. L'analyse logistique fait d'ailleurs apparaître un gradient où plus le parent est diplômé, plus l'enfant a de chances d'avoir décohabité.

La qualité d'immigrés des parents est aussi un facteur important : ceux-ci ont deux fois plus de chances d'avoir leur enfant toujours à domicile. C'est encore vrai, mais plus faiblement, si le parent est lui-même descendant d'immigré (cf. infographie ci-contre).

Enfin, lorsque tous ces paramètres sont contrôlés, les Franciliens ont encore deux fois moins de chances que les autres parents de voir leur enfant décohabiter, et les Parisiens une fois et demie de moins que les autres Franciliens. Les jeunes Parisiens ont en effet moins besoin de déménager du domicile parental étant donné la proximité des lieux d'études et d'emploi, et la qualité des transports dont ils bénéficient, dans une ville où les logements sont par ailleurs très chers.

Quels parents hébergent encore leur enfant ?

Les facteurs accentuant la probabilité d'avoir un enfant âgé de 20 à 30 ans au domicile



DAVANTAGE DE FAMILLES HÉBERGENT UN ENFANT AU-DELÀ DE 25 ANS DANS LES TERRITOIRES LES PLUS PAUVRES

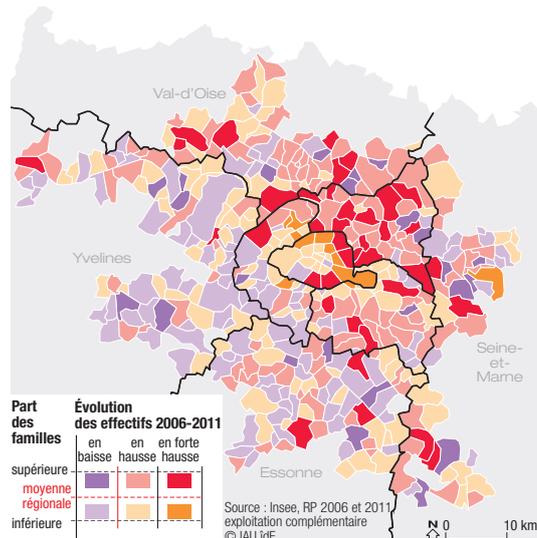
En 2011, un tiers des familles franciliennes hébergeait un jeune majeur, soit 621 000 familles, dont 155 000 avec un jeune de plus de 25 ans (8 %). Ce sont respectivement 28 000 et 16 000 familles de plus qu'en 2006.

Si l'on tient compte de l'ensemble des enfants qui ont ou n'ont pas encore décohabité, ce sont en fait 60 % des parents franciliens qui hébergent un jeune majeur : ils sont 50 % lorsque l'enfant a plus de 20 ans et encore 30 % s'il a plus de 25 ans. Cela représente 15 à 20 points de plus que ce qui est observé ailleurs en France métropolitaine.

Dans la région Île-de-France, les familles dont un jeune n'a pas quitté le logement parental au-delà de l'âge médian (24,7 ans) habitent majoritairement dans les départements les plus pauvres, moins actifs et, surtout, plus touchés par le chômage. C'est en Seine-Saint-Denis que la situation est la plus courante, avec 10 % des familles qui hébergent un enfant de plus de 25 ans. Dans ce département, également, ce type de famille a augmenté plus rapidement, à un rythme de +650 familles par an entre 2006 et 2011.

Quel que soit le département francilien, les familles de ce type y sont légèrement plus nombreuses qu'en 2006 : entre 1999 et 2006, elles avaient plutôt tendance à se raréfier, sauf en Seine-Saint-Denis, déjà, et dans le Val-d'Oise. Ces deux départements regroupent ainsi 7 500 familles sur les 12 000 de ce type que la région comptait en plus en 2011 par rapport à 1999.

Familles avec un enfant de 25 à 30 ans, dans l'agglomération urbaine de Paris



Une cartographie communale du poids de ces familles et de son évolution depuis 2006 (cf. carte ci-contre) recouvre en fait assez largement la géographie des revenus par habitant : leur présence est accrue dans les communes les moins riches. La carte dessine une forte opposition entre les communes du sud-ouest de l'agglomération urbaine de Paris, dans lesquelles les familles avec un jeune de plus de 25 ans sont plus rares que dans le reste de la région. La tendance s'inverse dans les communes du nord et du sud-est de Paris. Ce contraste s'est renforcé sous l'effet de la crise. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, presque toutes les communes ont un pourcentage de familles avec un jeune de plus de 25 ans supérieur au pourcentage régional. Ces pourcentages ont augmenté depuis 2006. Une telle situation est aussi très fréquente dans le Val-de-Marne. En revanche, la

plupart des communes des Hauts-de-Seine voient le nombre de ces familles baisser entre 2006 et 2011, une situation par ailleurs très rare en zone centrale. À Paris, si ces familles sont en général moins présentes, leur nombre a en revanche sensiblement augmenté depuis 2006 (+550 familles/an). La crise, en rendant plus difficiles les débuts dans la vie professionnelle, freine la prise d'indépendance des jeunes Franciliens. Face à leurs difficultés, le parc social peine à leur proposer des logements qui ne soient pas destinés aux seuls étudiants. En 2011, le parc social accueillait à peu près autant de jeunes de 20 à 29 ans natifs de la région qu'en 1999. Aujourd'hui, ces jeunes habitent le plus souvent chez leurs parents. ■

Juliette Dupoizat, démographe
sous la direction de Catherine Boillot
directrice du département Société et habitat

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

Valérie Mancret-Taylor

RÉDACTION EN CHEF

Isabelle Barazza

MAQUETTE

François Pineau

INFOGRAPHIE-CARTOGRAPHIE

Marie Pagezy-Boissier

François Pineau

Jean-Eudes Tilloy

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Claire Galopin, Julie Sarris

FABRICATION

Sylvie Coulomb

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki

sandrine.kocki@iau-idf.fr

IAU île-de-France

15, rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
01 77 49 77 49

ISSN 1967-2144
ISSN ressource en ligne
2267-4071



www.iau-idf.fr



RESSOURCES

- Beaufils Sandrine, « Deux jeunes Franciliens sur cinq vivent chez leurs parents entre 20 et 29 ans », dans *Atlas des Franciliens*, tome 3, IAU îdF, 2002.
- Coppoletta Rosalinda, Solard Julie, « La décohabitation, privilège des jeunes qui réussissent ? », *Économie et Statistique*, n° 469-470, Insee, juillet 2014.
- Dezenaie Florent, Portela Mickaël, « Quitter le foyer familial : les jeunes adultes confrontés à la crise économique », *Études et Résultats*, n° 887, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), juillet 2014.
- Pan Ké Shon Jean-Louis, « Partir de chez ses parents de 1968 à aujourd'hui », *Idées économiques et sociales*, 2010/4, n° 162, pp. 33-41.
- Sagot Mariette « Le temps de la jeunesse cesserait-il de s'allonger ? », dans *Les Cahiers*, n° 164, octobre 2012.
- Sur le site de l'IAU îdF : éducation et formation, analyses, débats, rencontres.
<http://bit.ly/1NTxWZV>



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

